|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/61 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale8 mars 2016FrançaisOriginal: français et anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Trente-et-unième session**

Genève, 5 – 8 juillet 2016
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
**Adoption de l'ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la trente-et-unième session[[1]](#footnote-2) [[2]](#footnote-3) [[3]](#footnote-4)

 qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 5 juillet 2016 à 14h30 [[4]](#footnote-5)

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Travaux à mener conjointement avec le Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD).[[5]](#footnote-6)

3. Critères de classification et communication des dangers y relatifs:

 a) Travaux du Sous-Comité TMD sur des questions intéressant le Sous-Comité SGH ; [[6]](#footnote-7)

 b) Dangers d’explosion des poussières;

 c) Questions pratiques de classification;

 d) Dangers par aspiration: critère de viscosité pour la classification des mélanges;

 e) Nanomatériaux;

 f) Divers.

4. Questions relatives à la communication des dangers:

 a) Étiquetage des petits emballages;

 b) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence;

 c) Divers.

5. Mise en œuvre du SGH:

 a) Élaboration d’une liste des produits chimiques classés conformément au SGH;

 b) Rapports relatifs à l’état de la mise en œuvre;

 c) Coopération avec d’autres organes ou organisations internationales;

 d) Divers.

6. Mise au point de directives pour l’application des critères du SGH.

7. Renforcement des capacités.

8. Questions diverses.

9. Adoption du rapport.

1. Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/61/Add.1. La date limite de soumission des documents pour le sous-comité SGH uniquement est le 12 avril 2016. La date limite de soumission des documents pour la session conjointe des sous-comités TMD et SGH est le 1 avril 2016. [↑](#footnote-ref-2)
2. Par souci d’économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc4/c4age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3e étage, Palais des Nations). [↑](#footnote-ref-3)
3. Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne avec le système d'enregistrement en ligne pour les réunions sur le site web de la CEE-ONU (https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=bnQBPo). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l’adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Constatant que le 6 juillet 2016 est un jour férié à l'ONU et que par conséquent il n’y aura pas de services de secrétariat disponibles ce jour-là, le Sous-Comité, lors de sa trentième session, a partagé l’avis du Sous-Comité TMD que la meilleure option pour éviter de perdre une demi-journée de temps de réunion serait de tenir la réunion conjointe des sous-comités TMD-SGH le mardi 5 juillet. Étant donné que des salles de réunion pourront être mises à disposition le 6 juillet pour des réunions informelles sans services d'interprétation, le Sous-Comité est convenu que des réunions de groupes de travail informels devraient avoir lieu ce jour-là. De plus amples détails sur les procédures d'inscription pour les réunions des groupes de travail informels, ainsi qu'un calendrier provisoire seront distribués par le secrétariat à un stade ultérieur. [↑](#footnote-ref-5)
5. Les documents sous le point 2 de l'ordre du jour seront examinés lors de la deuxième session conjointe des sous-comités TMD-SGH qui aura lieu le mardi 5 juillet 2016, de 14h30 à 17h30 (voir rapport du sous-comité SGH sur sa 30ème session, ST/SG/AC.10/C.4/60, paragraphes 53 à 55). [↑](#footnote-ref-6)
6. Les participants aux travaux du Sous-Comité SGH qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité TMD sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute des dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). Lors de sa quarante-neuvième session, le Sous-Comité TMD, abordera les questions relatives aux GHS sous le point 10 de son ordre du jour provisoire (voir ST/SG/AC.10/C.3/97 pour plus de détails). Les délégués du Sous-Comité SGH intéressés à participer aux travaux du Sous-Comité TMD sur ces questions doivent s’inscrire pour les sessions des deux sous-comités. [↑](#footnote-ref-7)